



# Planification stratégique 2026-2029



Ordre  
des audioprothésistes  
du Québec

## Mot du président

Le dépôt de notre Planification stratégique 2026-2029 marque une étape importante. Les orientations qui y sont proposées s'appuient sur des bases solides et sur une vaste démarche d'écoute menée auprès de nos membres et de nos partenaires du milieu de la santé auditive.

Notre analyse fait état d'un Ordre en pleine maturité : une gouvernance stable, une situation financière saine et un engagement fort envers la protection du public. Nous devons aussi composer avec des défis majeurs : la pénurie de main-d'œuvre, l'évolution technologique, le vieillissement de la population et la méconnaissance persistante de notre profession.

Ces défis représentent aussi des occasions. L'occasion de renforcer notre rôle, d'accroître notre influence et de faire reconnaître davantage la contribution essentielle des audioprothésistes à la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Notre vision est claire : mobiliser la profession et ses partenaires pour faire de la santé auditive une véritable priorité. Tout au long du processus, trois valeurs de fond guideront nos décisions : Confiance, Engagement et Innovation.

En terminant, je souhaite remercier les audioprothésistes, les partenaires consultés, le conseil d'administration et les autres collaborateurs et collaboratrices ayant participé à ce vaste chantier d'idées. Vos points de vue ont grandement contribué à enrichir les fruits de notre réflexion.

Le président,



David Gélinas, ap.



## Un plan stratégique ancré dans l'écoute et tourné vers l'avenir

Le plan stratégique 2026-2029 de l'Ordre marque une étape importante. Il arrive à un moment où l'Ordre dispose de bases solides pour agir avec confiance et où le contexte l'invite à le faire avec ambition.

## Une démarche fondée sur l'écoute

Ce plan n'a pas été construit en vase clos. Il est le résultat d'une démarche de consultation approfondie, menée au cours de l'année 2025-2026, qui a donné la parole à celles et ceux qui connaissent le mieux les réalités de la santé auditive au Québec.

Des entrevues ont été réalisées avec les principaux partenaires du milieu : associations professionnelles, regroupements de patients, établissements de formation, acteurs du réseau de la santé.

Nos membres ont également été consultés lors du congrès annuel, à travers des sondages qui ont recueilli plus de 400 réponses. Ce sont leurs perspectives, leurs préoccupations et leurs aspirations qui ont alimenté et orienté nos choix stratégiques.

## Des forces et des défis à saisir

Cette démarche nous a permis de brosser un portrait lucide de la situation. L'Ordre bénéficie aujourd'hui d'une gouvernance stable et d'un leadership reconnu, d'une situation financière saine, d'une adhésion de ses membres et d'un cadre réglementaire solide qui place la protection du public au cœur de son action.

Ces forces, construites au fil des dernières années, nous placent dans une position favorable pour aborder et tirer profit des défis qui s'annoncent, soit :

- L'accentuation de la pénurie de la main-d'œuvre en audioprothèse.
- Des pratiques ajustées aux transformations technologiques.
- L'augmentation des besoins en santé auditive liée au vieillissement de la population québécoise.

De plus, comme bon nombre de secteurs d'activités, la méconnaissance de la profession, tant du côté des décideurs que du public, exige que l'Ordre maximise sa capacité à exercer son plein rôle d'influence.

Mais ces défis sont aussi des occasions. Des occasions de faire entendre la voix de l'Ordre dans les espaces où se prennent les décisions. De valoriser une profession dont la contribution à la qualité de vie de la population québécoise est indéniable. De saisir le momentum politique pour faire avancer des dossiers comme la réforme du programme d'aides auditives de la RAMQ. Et de bâtir, avec nos partenaires, les conditions nécessaires à la pérennité de la profession.

## ii) La mission de l'Ordre

L'Ordre a pour mission d'assurer la protection du public et la qualité des services professionnels fournis par les audioprothésistes. Il a pour obligation d'assurer que chacun de ses membres se conforme à la réglementation qui régit sa pratique. Pour ce faire, l'Ordre doit surveiller et contrôler la pratique professionnelle de ses membres pour répondre aux besoins de la population québécoise.

## iii) La vision de l'Ordre

L'Ordre mobilise les audioprothésistes et ses partenaires pour répondre aux besoins de la population et faire de la santé auditive une priorité reconnue.

## iv) Les valeurs de l'Ordre

L'Ordre appuie sa mission sur des valeurs qui guident les membres de son conseil d'administration, son personnel et ses membres dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Les **VALEURS** déterminées pour faciliter l'atteinte de sa vision et la réalisation de ses aspirations sont les suivantes :

 **Confiance**

 **Engagement**

 **Innovation**

## Un plan pour agir et soutenir l'atteinte de notre vision

Le plan stratégique 2026-2029 se traduit par les quatre orientations suivantes :



Favoriser l'accès et la prise en charge en santé auditive pour l'ensemble de la population



Accroître la visibilité et la reconnaissance des audioprothésistes comme professionnels de la santé



Faire évoluer la pratique pour maintenir des standards élevés et s'adapter aux nouvelles réalités



Assurer la performance, l'agilité et la pérennité opérationnelle de l'Ordre

## Les priorités 2026-2029

Pour réaliser chacune des orientations, des priorités concrètes ont été élaborées avant de soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique.

| Orientations stratégiques                                                                                     | Priorités                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Favoriser l'accès et la prise en charge en santé auditive pour l'ensemble de la population</b>          | <b>1.1</b> Accroître et diversifier les effectifs en audioprothèse                                                                                                 |
|                                                                                                               | <b>1.2</b> Favoriser l'accès aux services par la bonification de la couverture publique (RAMQ) et l'intégration sécuritaire des prothèses auditives en vente libre |
|                                                                                                               | <b>1.3</b> Optimiser les différentes trajectoires de soins en santé auditive                                                                                       |
| <b>2. Faire évoluer la pratique pour maintenir des standards élevés et s'adapter aux nouvelles réalités</b>   | <b>2.1</b> Participer activement aux travaux sur l'intégration des appareils en vente libre (OTC) dans une optique d'accessibilité et de protection du public      |
|                                                                                                               | <b>2.2</b> Suivre et anticiper l'impact de l'intelligence artificielle dans la pratique en s'appuyant sur les travaux en cours au sein du système professionnel    |
|                                                                                                               | <b>2.3</b> Stimuler l'innovation clinique pour améliorer la qualité des interventions                                                                              |
|                                                                                                               | <b>2.4</b> Bonifier l'offre de formation continue en l'alignant sur les besoins évolutifs des membres et les nouvelles réalités de la pratique                     |
|                                                                                                               | <b>2.5</b> Renforcer la culture déontologique au sein de la profession pour soutenir une pratique exemplaire et la protection du public                            |
| <b>3. Accroître la visibilité et la reconnaissance des audioprothésistes comme professionnels de la santé</b> | <b>3.1</b> Accroître la présence de l'Ordre auprès des décideurs politiques et du système professionnel                                                            |
|                                                                                                               | <b>3.2</b> Renforcer l'alignement entre les acteurs de la profession autour de positions communes                                                                  |
|                                                                                                               | <b>3.3</b> Définir une stratégie de communication pour mieux informer et protéger le public                                                                        |
|                                                                                                               | <b>3.4</b> Renforcer la collaboration interprofessionnelle en santé auditive                                                                                       |
| <b>4. Assurer la performance, l'agilité et la pérennité opérationnelle de l'Ordre</b>                         | <b>4.1</b> Renforcer la rigueur et la continuité dans la gestion de l'information et des décisions de l'Ordre                                                      |
|                                                                                                               | <b>4.2</b> Assurer la relève des postes clés à l'Ordre pour garantir la continuité et la vitalité de sa gouvernance                                                |

## 1. Favoriser l'accès et la prise en charge en santé auditive pour l'ensemble de la population

### Priorités

- 1.1 Accroître et diversifier les effectifs en audioprothèse
- 1.2 Favoriser l'accès aux services par la bonification de la couverture publique (RAMQ) et l'intégration sécuritaire des prothèses auditives en vente libre
- 1.3 Optimiser les différentes trajectoires de soins en santé auditive

## 2. Faire évoluer la pratique pour maintenir des standards élevés et s'adapter aux nouvelles réalités

### Priorités

- 2.1 Participer activement aux travaux sur l'intégration des appareils en vente libre (OTC) dans une optique d'accessibilité et de protection du public
- 2.2 Suivre et anticiper l'impact de l'intelligence artificielle dans la pratique en s'appuyant sur les travaux en cours au sein du système professionnel
- 2.3 Stimuler l'innovation clinique pour améliorer la qualité des interventions
- 2.4 Bonifier l'offre de formation continue en l'alignant sur les besoins évolutifs des membres et les nouvelles réalités de la pratique
- 2.5 Renforcer la culture déontologique au sein de la profession pour soutenir une pratique exemplaire et la protection du public



### 3. Accroître la visibilité et la reconnaissance des audioprothésistes comme professionnels de la santé

#### Priorités

- 3.1 Accroître la présence de l'Ordre auprès des décideurs politiques et du système professionnel
- 3.2 Renforcer l'alignement entre les acteurs de la profession autour de positions communes
- 3.3 Définir une stratégie de communication pour mieux informer et protéger le public
- 3.4 Renforcer la collaboration interprofessionnelle en santé auditive

### 4. Assurer la performance, l'agilité et la pérennité opérationnelle de l'Ordre

#### Priorités

- 4.1 Renforcer la rigueur et la continuité dans la gestion de l'information et des décisions de l'Ordre
- 4.2 Assurer la relève des postes clés à l'Ordre pour garantir la continuité et la vitalité de sa gouvernance



**Pour en savoir davantage :**

**Planification stratégique - Ordre des audioprothésistes du Québec**